

SOMMAIRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

PROGRAMME PILOTE RÉALITÉS AUTOCHTONES

Contexte

En 2003, le conseil d'administration du CRSH a approuvé une recommandation de son Comité permanent du soutien à la recherche visant la création d'un programme pilote sur la recherche autochtone. Le programme Réalités autochtones, lancé en 2004, offrait les caractéristiques suivantes :

- recherche conçue et menée dans le cadre du contexte autochtone - recherche guidée par les connaissances, les expériences et les traditions des peuples autochtones;
- recherche portant sur des questions de politique ayant un intérêt pour les peuples et les collectivités autochtones du Canada;
- leadership des peuples autochtones dans le domaine de la recherche;
- maintien de partenariats de recherche fondés sur le respect et tenant compte des points de vue des chercheurs autochtones et non-autochtones, qu'ils proviennent des collectivités autochtones ou des établissements postsecondaires;
- avancement professionnel des chercheurs autochtones;
- importantes possibilités de formation pour les étudiants autochtones et tous les autres étudiants qui s'intéressent à un modèle de recherche portant sur les peuples autochtones;
- comité sur la pertinence de la recherche composé en majorité de membres des Premières nations, des Métis et des Inuits de manière à assurer le respect des objectifs clés du programme;
- comité de sélection interdisciplinaire composé de chercheurs autochtones et d'experts;
- conditions d'admissibilité permettant aux candidats provenant d'organismes autochtones de faire demande à titre de chercheurs principaux, comme peuvent le faire ceux des établissements postsecondaires canadiens;
- critères d'évaluation plus larges (notamment en ce qui concerne la méthodologie appliquée, les liens et les permissions de collaboration et les qualifications sur le plan culturel et communautaire);
- subventions de développement d'une valeur maximale de 25 000 \$ pendant deux ans afin de faciliter la préparation des partenariats de recherche universités-communautés et des protocoles de recherche, ainsi que des subventions de recherche d'une valeur maximale de 250 000 \$ pendant trois ans.

Le principe de base du programme pilote Réalités autochtones consistait à entreprendre de façon durable une recherche menée par, et en partenariat avec, les peuples autochtones (chercheurs et communautés), plutôt que de continuer à considérer la recherche sur les peuples autochtones comme un domaine d'étude.

L'évaluation du programme pilote Réalités autochtones a été incluse au Plan d'évaluation axé sur les risques du CRSH de 2006-2007 à 2008-2009. Les renseignements ainsi recueillis permettront à la haute direction et au conseil d'administration du CRSH de prendre une décision éclairée sur le renouvellement du programme une fois terminée la phase pilote du concours, d'une durée de trois ans. Les risques liés à ce programme ont été jugés significatifs étant donné son objectif novateur, à savoir : intégrer les communautés autochtones, une nouvelle clientèle du CRSH, tant à titre de partenaires de recherche que de participants dans le cadre de ce programme.

L'évaluation a mené à la formulation de plusieurs recommandations ainsi que d'un nombre de suggestions pour améliorer l'efficacité du programme.

En fonction de ces recommandations, la haute direction du CRSH a approuvé plusieurs changements et améliorations, présentés ci-dessous.

Pour chaque recommandation officielle...

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
1. Les résultats de l'évaluation du programme pilote Réalités autochtones indiquent clairement que le financement d'un programme de recherche autochtone doit continuer, et ce, dans l'intention et l'esprit du programme actuel.	<p>Pour continuer à offrir le programme Réalités autochtones, le CRSH prévoit :</p> <p>a) lancer un concours en 2009-2010;</p> <p>b) décider d'adopter une approche à plus long terme, et ce, en fonction de l'élaboration et de l'approbation d'une stratégie intégrée à long terme en matière de recherche autochtone ainsi que des politiques et des structures de programme connexes. Cette approche pourrait inclure des lignes directrices concernant les meilleures pratiques à adopter pour que la recherche menée par, et en partenariat avec, les peuples autochtones puisse s'appliquer à tous les programmes du CRSH. Toutefois, l'élaboration</p>	En fonction des fonds disponibles, un appel de propositions sera lancé en 2009.

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
	d'une stratégie intégrée à long terme en matière de recherche autochtone dépend des ressources financières et humaines disponibles.	
2. a) La plupart des caractéristiques du programme actuel sont à conserver, y compris le processus de sélection en deux étapes, la composition du comité d'évaluation et l'attribution de subventions de développement et de subventions de recherche.	a) En ce qui concerne la conception du programme, des ajustements mineurs y seront apportés d'ici le lancement du concours de 2009-2010.	a) Avril 2009.
b) Les communications sur le programme doivent préciser que tous les montants des subventions demandés sont admissibles dans la catégorie des subventions de recherche.	b) La taille des subventions de recherche et la nature des subventions de développement seront expliquées plus clairement dans la description de programme et les documents connexes.	b) Avril 2009.
c) À l'issue du processus de sélection, les subventions de développement devraient être réservées pour le financement de travaux réellement préparatoires (même si les demandes soumises sont celles de chercheurs bien établis, elles doivent représenter un développement de la capacité de recherche).	c) La nature des subventions de développement sera expliquée plus clairement dans la description de programme et les documents connexes.	c) Avril 2009.
d) Il serait utile d'améliorer le processus de sélection pour permettre la communication de réactions supplémentaires et personnalisées sur le	d) Comme pour tout autre programme stratégique ou initiative conjointe, les réactions destinés aux candidats retenus et non retenus sont disponibles. Le	d) Mise en œuvre en 2010-2011, suivant le cas.

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
développement de la capacité en recherche destinée aux candidats retenus et non retenus.	CRSH verra à trouver de nouveaux moyens de leur transmettre des réactions plus utiles.	
3. Il faudrait poursuivre la réflexion et la mise au point des modalités d'admissibilité concernant les organismes non universitaires, en particulier des organismes autochtones, afin qu'il soit plus facile de négocier des conditions acceptables pour les deux parties. Pour ce faire, on pourrait tirer profit des leçons et des occasions fournies par d'autres programmes du CRSH, dont le programme des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) et le programme de développement de la recherche sur le Nord.	Le CRSH est actuellement en train d'étudier comment clarifier ses directives et ses politiques concernant l'admissibilité des établissements pour les candidats qui désirent soumettre une demande à ce programme, ainsi que pour les autres programmes impliquant des chercheurs et des collaborateurs du domaine non universitaire.	Mars 2010.
4. Bien que le CRSH ait réussi à assurer la réalisation des objectifs du programme en ce qui concerne les demandes retenues, les renseignements inclus dans les formulaires de demande, ainsi que les exigences relatives aux curriculum vitae, les critères de sélection et l'approche employée par les comités de sélection devraient être modifiés afin de permettre une plus grande souplesse et une meilleure intégralité dans deux domaines : les types de partenariats considérés comme admissibles et les types de connaissances, d'expérience de recherche et d'autres	Les documents concernant le programme, les instructions pour remplir les formulaires demandes de financement et les critères de sélection seront modifiés de manière à permettre aux candidats de décrire leurs partenariats et le rôle qu'y jouent les connaissances traditionnelles tout en se conformant au mandat du CRSH ainsi qu'à ses politiques sur l'admissibilité des établissements et la gestion des fonds alloués.	Mars 2010.

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
expériences (p. ex. le travail avec des aînés) considérés comme valables par le CRSH et les pairs chargés de l'évaluation.		
<p>5. a) Il est nécessaire de clarifier et d'assouplir les objectifs du programme dans les deux domaines suivants :</p> <p>b) Il est recommandé que l'exigence selon laquelle les projets subventionnés doivent construire un pont entre la recherche autochtone et la recherche non autochtone soit assouplie de manière à créer un équilibre entre le désir de favoriser un dialogue entre les types d'apprentissage autochtones et non autochtones et le besoin d'aménager un espace pour l'avancement des connaissances autochtones grâce à ses propres paradigmes. Ce serait le moyen d'assurer la prise en compte des connaissances autochtones dans leur propres termes et le respect des moyens de protection du « savoir sacré ».</p> <p>c) Il est nécessaire de préciser les intentions du programme pour ce qui est de la recherche portant sur des peuples autochtones non canadiens.</p>	<p>a) Les lignes directrices du programme resteront souples afin de s'assurer qu'une attention appropriée soit accordée aux connaissances autochtones et qu'elles soient mises en valeur.</p> <p>b) Le programme pilote Réalités autochtones a été axé sur les questions autochtones canadiennes. Toutefois, les propositions de recherche qui concernent des peuples autochtones non canadiens, mais qui tiennent compte du contexte de recherche canadien seront prises en considération dans le cadre du prochain concours.</p>	<p>b) Mars 2010.</p>
6. Il est difficile de formuler	Le budget du programme	Élaboration d'une

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
une recommandation sur la taille du budget du programme, mais il semble vraisemblable qu'il faudra peut-être accroître les niveaux de financement à mesure que la sensibilisation au programme et la capacité de recherche autochtone augmente, afin de tenir compte de la croissance de la capacité en recherche autochtone au Canada.	dépend des priorités actuelles et nouvelles du CRSH. L'établissement de partenariats avec d'autres ministères, des organismes du secteur privé autochtone et des organismes non gouvernementaux fera partie d'une stratégie à long terme.	approche à long terme d'ici mars 2010.
7. Il faut continuer à mesurer le rendement du programme pilote Réalités autochtones en mettant l'accent sur les résultats des améliorations proposées pour sa conception et sa prestation. De plus, il faut procéder à une évaluation sommative afin d'évaluer les résultats à plus long terme en matière de développement de la capacité, de la production et de la mobilisation des connaissances.	a) Le CRSH élaborera un cadre de mesure du rendement ainsi qu'une évaluation sommative.	a) Mise en œuvre du cadre de mesure du rendement en décembre 2009, suivi de l'évaluation sommative en 2011.
8. a) En se fondant sur les idées proposées dans les documents de travail originaux, le CRSH devrait envisager la possibilité de formuler une stratégie pour la recherche autochtone plus claire, incluant le programme pilote Réalités autochtones et étendant sa portée. Cette stratégie devrait inclure une ouverture et des liens entre d'autres programmes du CRSH de manière à ce que la recherche autochtone puisse finir par faire partie intégrante de la mission du	a) En collaboration avec la communauté des chercheurs autochtones et ses partenaires, le CRSH mettra sur pied une stratégie pour la recherche autochtone en tenant compte de ses priorités et de celles du gouvernement. Cette stratégie sera liée à d'autres programmes du CRSH, en particulier celui des bourses, mais dépendra des ressources financières et humaines disponibles.	a) Élaboration et mise en place de la stratégie en mars 2010, en fonction des ressources disponibles.

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
<p>CRSH.</p> <p>b) La stratégie en matière de recherche autochtone pourrait présenter un volet préparatoire à la rédaction de proposition portant sur le développement de la capacité, offrant des communications et un service de diffusion ciblés ainsi qu'un appui aux candidats potentiels.</p>	<p>b) Le CRSH tient déjà compte d'un stade de développement dans le cadre du programme et n'offre aucune formation particulière pour la préparation de subventions ou d'un volet préparatoire à la rédaction de propositions portant sur le développement de la capacité.</p>	
<p>9. La stratégie pour la recherche autochtone devrait continuer à accorder une place centrale aux étudiants, en particulier les étudiants autochtones. Des mesures de soutien et d'incitation supplémentaires devraient être élaborées afin d'assurer une importante participation des étudiants autochtones au programme, notamment des stratégies visant à favoriser et à valoriser les contributions des étudiants du premier cycle et du collégial et des élèves du secondaire ainsi que des apprenants de tous les âges. De même, il serait intéressant de réfléchir à d'autres moyens de soutien telles que des bourses d'étude, se rattachant au programme de subventions de recherche et y étant intégrées. Il serait tout aussi important de concevoir des mesures - peut-être à partir des exigences du programme - afin d'appuyer et de guider les étudiants autochtones confrontés à des barrières et</p>	<p>a) Le CRSH encourage fortement la participation d'étudiants universitaires - une participation à laquelle il accorde de la valeur dans le cadre de ses programmes de recherche actuels. Selon ses priorités et sa planification opérationnelle, le CRSH examinera la possibilité d'accorder, de façon séparée, des bourses aux étudiants qui souhaitent poursuivre leur carrière dans le domaine de la recherche autochtone.</p>	<p>a) Tenue de consultations en 2009-2010, en fonction des ressources disponibles,.</p>

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
des difficultés systémiques.		
10. Dans le cadre de la stratégie pour la recherche autochtone, il faudrait porter une attention particulière au partage des connaissances acquises par la recherche autochtone qui profiterait non seulement aux communautés touchées directement par les projets financés, mais aussi à d'autres communautés autochtones et non autochtones. Par exemple, le CRSH pourrait envisager la possibilité d'initiatives spéciales de mobilisation des connaissances, peut-être en partenariats, pour célébrer et partager les réalisations en recherche permises dans le cadre de ce programme, et de permettre un dialogue continu concernant les avancées faites relativement aux voies d'apprentissage. Cela devrait faire partie de l'engagement permanent du CRSH envers le dialogue avec la communauté des chercheurs autochtones, de manière à ce que les résultats de la mobilisation des connaissances puissent contribuer à la planification future.	a) La mobilisation des connaissances est l'une des priorités clés du CRSH. Toutefois, le CRSH envisagera des efforts particuliers dans le domaine de la recherche autochtone. Les résultats de l'évaluation et les leçons qui en découleront seront présentés dans le cadre de futures conférences. Le CRSH engagera un dialogue continu avec les parties prenantes dans le domaine de la recherche autochtone.	a) Tenue de consultations en 2009-2010, en fonction des ressources disponibles,
11. À plus long terme, le CRSH devrait tirer les leçons de la présente évaluation ainsi que des évaluations futures du programme en envisageant l'intégration de la recherche autochtone aux autres programmes de subventions de recherche.	a) Le fait d'intégrer cette approche de la recherche autochtone représente un aspect important de l'initiative d'amélioration continue des programmes du CRSH. Pour y arriver, le CRSH tiendra compte des évaluations d'autres	a) Mars 2011.

Recommandation	Réponse de la haute gestion	Mise en application de la décision
Cependant, cela supposerait des changements à la culture organisationnelle du CRSH et un développement important de la capacité du personnel et des comités d'évaluation par les pairs. Le CRSH devrait se servir de cette évaluation et de toute future évaluation du programme pilote Réalités autochtones comme moyen de faire valoir un tel changement organisationnel.	programmes ainsi que de l'examen de l'ensemble de ses programmes.	

Personne-ressource :

Mathieu Ravignat
Agent de programme principal
Programmes stratégiques et initiatives conjointes
Tél. : 613-947-3724
Courriel : mathieu.ravignat@sshrc-crsh.gc.ca